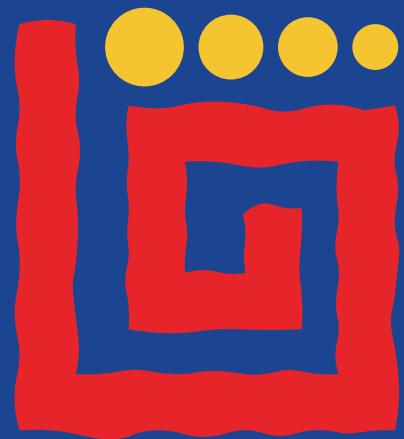




MINISTÈRE  
DE LA CULTURE, ARTS  
ET PATRIMOINE



Culture360

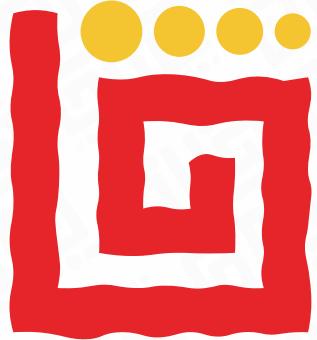




# **VISION STRATEGIQUE**

## **2024 - 2028**

SEM Yolande Elebe Ma Ndemb



## Culture 360

La vision "**Culture 360**" met l'accent sur la diversité culturelle, l'inclusion et la mémoire collective. C'est un programme qui démontre que la culture ne se limite pas à la musique et à la ville de Kinshasa, mais englobe un spectre national et multi disciplinaire de 360 degrés d'expression artistique et culturelle.

Culture 360 propose une approche holistique où chaque aspect de notre culture, de nos arts et de notre patrimoine est valorisé.

En mettant en avant notre diversité culturelle, Culture 360 s'inscrit dans une dynamique de professionnalisation des acteurs du secteur, de structuration des industries culturelles et créatives, de renforcement de la cohésion nationale et de promotion du rayonnement international du pays via la culture, faisant ainsi de celle-ci un puissant levier du soft power.



4

“ ”

**Les arts, la culture et le patrimoine constituent la base de la renaissance africaine et offrent une occasion de revenir sur nos racines. La culture est le début et la fin de tout. Elle couvre tous les aspects de la vie humaine.**

**SEM Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo**

Président de la République démocratique du Congo

Extrait de l'allocution à la CEREMONIE D'OUVERTURE D'UN COLLOQUE INTERNATIONAL  
SOUS LE THEME : « LA RECONSTITUTION DES BIENS CULTURELS ET RENAISSANCE AFRICAINNE



**SEM Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo**

Président de la République démocratique du Congo

## **LES 6 PILIERS DU GOUVERNEMENT**

1. Créer plus d'emplois et protéger le pouvoir d'achat des ménages.
2. Protéger le territoire national et sécuriser les personnes et leurs biens.
3. Aménager le territoire national pour une connectivité maximale.
4. Garantir l'accès aux services sociaux de base.
5. Renforcer les capacités des services publics.
6. Gérer durablement et de manière responsable l'écosystème face aux changements climatiques.



**SEM Judith Suminwa Tuluka**

Première ministre de République démocratique du Congo

## **LES 7 ACTIONS IDENTIFIÉES DANS LE SECTEUR DE LA CULTURE DANS LE PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT**

1. Assurer la conservation du patrimoine culturel, matériel et immatériel;
2. Adapter la législation fiscale congolaise en vue de la perception des droits et taxes sur les œuvres culturelles numérisées;
3. Promouvoir la production des films, les rencontres artistico-culturelles en vue du marketing de l'image positive du pays;
4. Opérationnaliser le fonds de promotion culturelle;
5. Construction des maisons de la culture dans les différentes communes de Kinshasa, dans chaque territoire et chaque ville dans le cadre du programme PDL 145T;
6. Mise en place d'un portail numérique dans lequel sera répertorié un calendrier des évènements annuel pour une bonne visibilité du contenu culturel congolais;
7. Implantation des centres culturels congolais à l'étranger pour la promotion et la diplomatie culturelle.



À la tête du Ministère de la Culture, des Arts et du Patrimoine, je m'engage à promouvoir et valoriser toutes les filières des Industries Culturelles et Créatives (ICC) à travers l'ensemble du territoire de la République Démocratique du Congo et à l'international. Mon objectif est de (re)positionner la culture comme un vecteur de développement économique, un outil de soft power, et un instrument de cohésion et de paix. Pour atteindre cet objectif, je mettrai en œuvre des réformes administratives et structurelles, créerai ou relancerai des cadres légaux, célébrerai et préserverai notre riche patrimoine culturel, structurerai les ICC, renforcerai les capacités au sein des institutions culturelles, et (re)positionnerai notre pays sur la scène internationale via notre culture.

En mettant l'accent sur les ICC dans toutes les provinces, le soft power et la cohésion nationale, ma vision soutient les piliers du gouvernement en favorisant la création d'emplois, la diversification de l'économie et la promotion de la cohésion sociale.

Par ailleurs, cette vision s'harmonise également pleinement avec quatre objectifs de développement durable, notamment : l'ODD 5 ( Autonomisation des filles et femmes), ODD 8 (travail décent et croissance économique), l'ODD 11 (villes et communautés durables), et l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces).

**SEM Yolande Elebe Ma Ndembo**

Ministre de la Culture, Arts et Patrimoine



**SEM Yolande Elebe Ma Ndembo**  
Ministre de la Culture, Arts et Patrimoine

# **LES 8 CHAMPS D'ACTIONS DE LA VISION CULTURE 360**

Les 8 champs d'action de la Vision Culture 360 découlent directement des 7 actions stratégiques identifiées dans le programme d'action du gouvernement pour le secteur de la culture.

Cette vision s'aligne étroitement avec les priorités gouvernementales, en les déclinant pour répondre aux défis et aux aspirations du secteur pour le développement culturel de notre nation.

1. PROMOTION ET IMAGE DE MARQUE
2. RELANCE ET CRÉATION DES LOIS ET CADRES LÉGAUX
3. ÉDUCATION ET SENSIBILISATION
4. DIGITALISATION DES SERVICES
5. STRUCTURATION DES ICC
6. RÉHABILITATION ET CRÉATION DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES
7. DIPLOMATIE CULTURELLE
8. REFORME ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET SERVICES SPÉCIALISÉS.

# **CHAMPS D'ACTIONS ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES**

## **CHAMP D'ACTION 1 : PROMOTION ET IMAGE DE MARQUE**

Ce champ d'action vise à renforcer la visibilité et l'image positive de la culture congolaise, tant au niveau national qu'international. En mettant l'accent sur la sensibilisation et la valorisation du patrimoine culturel, Culture 360 cherche à (re)positionner les industries culturelles et créatives, promouvoir la transparence et l'engagement communautaire, et valoriser la diversité des expressions culturelles.

1. Accroître la sensibilisation et la valorisation du patrimoine culturel congolais.
2. Renforcer l'image positive de la culture congolaise à l'international.
3. (Re)positionner les industries culturelles et créatives sur la scène nationale et en dehors.
4. Promouvoir la transparence et l'engagement communautaire.
5. Valoriser et protéger la diversité des expressions culturelles.

## **CHAMP D'ACTION 2 : RELANCE ET CRÉATION DES LOIS ET CADRES LÉGAUX**

Le secteur des arts et de la culture nécessite un cadre légal et réglementaire robuste pour soutenir la structuration des industries culturelles et créatives, ainsi que leur développement.

Ces cadres légaux à créer un écosystème propice à l'essor des industries culturelles et créatives, renforçant ainsi leur contribution au développement économique et culturel du pays.

1. Mettre en place et relancer des cadres légaux et réglementaires adaptés pour soutenir les industries culturelles et créatives : politique culturelle, loi sur les droits d'auteurs, réglementation sur le spectacle...
2. Actualiser et améliorer des lois existantes, pour adapter la fiscalité pour les œuvres numérisées.
3. Créer de nouvelles réglementations pour encadrer un développement culturel durable : partenariat

## **CHAMP D'ACTION 3 : ÉDUCATION ET SENSIBILISATION**

L'éducation et la sensibilisation jouent un rôle crucial dans la transmission et la préservation du patrimoine culturel. Ce champ d'action est essentiel pour professionnaliser les acteurs culturels, sensibiliser le public à la diversité culturelle, et promouvoir l'unité et la cohésion sociale.

1. Intégrer des modules éducatifs sur le patrimoine culturel dans les programmes scolaires.
2. Renforcer les capacités des artistes, acteurs et opérateurs dans le domaine de l'entrepreneuriat culturel et créatif
3. Préserver et conserver le patrimoine culturel congolais
4. Promouvoir la culture, les arts et le patrimoine comme vecteur de cohésion sociale, de paix et de développement humain intégral.

## **CHAMP D'ACTION 4 : DIGITALISATION DES SERVICES**

Dans un monde de plus en plus connecté, la digitalisation des services culturels est essentielle pour améliorer l'accessibilité, la gestion et l'efficacité du secteur culturel. Ce champ d'action vise à moderniser les infrastructures numériques pour soutenir les artistes, les opérateurs culturels et les événements, tout en optimisant une gestion plus efficace et transparente des activités culturelles et des recettes ainsi que la conservation du patrimoine.

1. Créer un portail numérique pour répertorier et promouvoir les artistes, opérateurs et événements artistico-culturels.
2. Développer des plateformes numériques pour la gestion des recettes
3. Numériser les documents historiques, archives audiovisuelles, œuvres d'arts et autres éléments patrimoniaux pour préserver et rendre accessible le patrimoine culturel.

## **CHAMP D'ACTION 5 : STRUCTURATION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES (ICC)**

La structuration des industries culturelles et créatives (ICC) est un enjeu majeur pour le développement économique et social de nombreux pays, en particulier ceux dotés d'un riche patrimoine culturel et d'un potentiel créatif significatif. Cette structuration ne se limite pas à la simple création de contenus culturels, mais englobe un ensemble de stratégies et d'initiatives visant à établir un écosystème dynamique et durable pour les entreprises culturelles et créatives.

1. Mettre en place des plateformes de réflexions et d'échanges autour des problématiques du secteur
2. Favoriser les investissements privés dans les ICC par des incitations fiscales et des subventions
3. Soutenir les industries culturelles et créatives pour renforcer la production artistique.
4. Mettre en place des programmes de professionnalisation pour les entrepreneurs culturels et créatifs.
5. Faciliter l'accès aux financements pour les projets culturels innovants.
6. Promouvoir la consommation locale des œuvres des artsites et des artisans locaux "Local content".

## **CHAMP D'ACTION 6 : RÉHABILITATION ET LA CRÉATION DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES**

Les infrastructures culturelles jouent un rôle fondamental dans la préservation et la diffusion de notre patrimoine culturel, ainsi que dans la promotion des arts et de la culture à travers le pays. Pour répondre à ce besoin essentiel, le Champ d'Action 6 se concentre sur la réhabilitation et la création d'infrastructures culturelles.

1. Rehabiliter et redynamiser les infrastructures existantes.
2. Développer des infrastructures culturelles accessibles et fonctionnelles à travers les 145 territoires.
3. Assurer la durabilité et l'innovation des infrastructures culturelles .

## **CHAMP D'ACTION 7 : DIPLOMATIE CULTURELLE**

La culture est un puissant vecteur de rapprochement entre les nations et un outil essentiel de rayonnement international. Le Champ d'Action 7 se concentre sur la diplomatie culturelle, visant à utiliser la richesse et la diversité de la culture congolaise comme levier de développement et d'influence à l'échelle mondiale.

1. Promouvoir la culture congolaise à l'international et repositionner la RDC comme une puissance culturelle, à l'instar de grandes nations.

## **CHAMP D'ACTION 8 : REFORME ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU SEIN DES INSTITUTIONS CULTURELLES**

Le succès et l'efficacité des établissements publics et des services spécialisés reposent sur une gestion modernisée et des capacités renforcées. Le Champ d'Action 8 se concentre sur la réforme et le renforcement des capacités au sein de ces structures essentielles pour améliorer leur performance et leur transparence.

1. Mettre en place une gestion efficace et transparente des établissements publics et services spécialisés.
2. Développer des programmes de formation continue pour les cadres, agents et personnels des établissements publics et services sous tutelle du Ministère.



# **ALIGNEMENT DES ACTIVITÉS ENVISAGÉES DU MINISTÈRE AVEC LES ACTIONS IDENTIFIÉES DANS LE PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT ( PAG )**

# **ACTIONS IDENTIFIÉES DANS LE PROGRAMME D'ACTION DU GOUVERNEMENT POUR LE SECTEUR DE LA CULTURE :**

## **A. ASSURER LA CONSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL, MATÉRIEL ET IMMATÉRIEL**

### **1. PROMOTION ET IMAGE DE MARQUE**

- Organisation et accompagnement des campagnes de sensibilisation et d'éducation sur l'importance de la préservation du patrimoine.
- Mise en place et soutien aux événements et des expositions pour valoriser le patrimoine culturel

### **2. ÉDUCATION ET SENSIBILISATION**

- Intégration des modules éducatifs sur le patrimoine culturel dans les programmes scolaires
- Mise en place des programmes de conservation et de documentation du patrimoine culturel : Observatoire de la Rumba, centre de formation des langues nationales, restitution des biens culturels...

### **3. RÉHABILITATION ET CRÉATION DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES**

- Rédynamisation et entretien des sites culturels et historiques existants à travers le pays
- Réhabilitation et transformation des sites et monuments historiques en industries créatives : Marché et transit des esclaves à Nyangwe/ Kasongo au Maniema, Mutowa/ Kalémie et Muanda/ Siamfumu
- Programmation et du nouveau Centre Culturel d'Afrique Central
- Autonomisation énergétique des infrastructures culturelles
- Maintenance et la gestion durable des déchets dans les infrastructures culturelles existantes dans les 145 territoires

## **B. ADAPTER LA LÉGISLATION FISCALE CONGOLAISE EN VUE DE LA PERCEPTION DES DROITS ET TAXES SUR LES ŒUVRES CULTURELLES NUMÉRISÉES.**

### **ACTIVITÉS ENVISAGÉES :**

#### **1. RELANCE ET CRÉATION DES LOIS ET CADRES LÉGAUX**

- Amendements législatifs pour faciliter l'intégration de la fiscalité des œuvres numérisées.
- Mise en place des régulations claires pour la protection des droits des œuvres culturelles sur le numérique et la perception des taxes

#### **2. DIGITALISATION DES SERVICES**

- Mise en place d'un portail numérique pour la déclaration et la perception des taxes
- Mise en place d'un système de suivi et de traçabilité des œuvres numérisées
- Digitalisation des processus législatifs et administratifs.

#### **3. EDUCATION ET SENSIBILISATION**

- Lancement d'une campagne de sensibilisation digitale ainsi que des modules de formation pour informer sur les obligations fiscales

# **C. PROMOUVOIR LA PRODUCTION DES FILMS, LES RENCONTRES ARTISTICO-CULTURELLES EN VUE DU MARKETING DE L'IMAGE POSITIVE DU PAYS.**

## **ACTIVITÉS ENVISAGÉES :**

### **1 : PROMOTION ET IMAGE DE MARQUE**

- Soutien a la production et la diffusion de films et de documentaires mettant en valeur la culture congolaise.
- Soutien et accompagnement des activités culturelles existantes
- Facilitation de la mobilité des artistes congolais, en général et des cinéastes en particulier, dans la participation a des événements internationaux
- Organisation d'un festival national des arts et de la culture

### **2 : DIGITALISATION DES SERVICES**

- Numérisation et diffusion des contenus culturels à travers des plateformes en ligne.
- Création un portail numérique pour répertorier et promouvoir les événements artistique-culturels, .

### **3 : STRUCTURATION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES ( ICC)**

- Identification et accompagnement des entreprises culturelles et créatives pour renforcer la production et la promotion de films et autres œuvres créatives
- Mise en place des programmes de formation pour les entrepreneurs culturels et créatifs
- Promotion du «Local content» : création d'un hub créatif national, partenariat public - privé, résidence de co-création, accompagnement des incubateurs locaux opérant dans les ICC
- Crédit et mise en place d'un marché des arts
- Crédit d'une direction des ICC au secrétariat général et développement d'une stratégie nationale pour le développement des ICC
- Mise en place des plateformes de réflexion, d'échanges et de réseautage : séminaire, sommet, conférence, table ronde, atelier...

# **D. OPÉRATIONNALISER LE FONDS DE PROMOTION CULTURELLE.**

## **ACTIVITÉS ENVISAGÉES :**

### **1. RELANCE ET CRÉATION DES LOIS ET CADRES LÉGAUX**

- Création des régulations pour encourager l'investissement dans les industries culturelles : Politique culturelle
- Élaboration des politiques spécifiques favorisant les partenariats public-privés.

### **2. STRUCTURATION DES ICC**

- Élaboration des critères clairs pour l'attribution des financements aux projets culturels.
- Lancement des appels à projets réguliers pour soutenir les initiatives culturelles innovantes.

### **3. RÉFORME ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET SERVICES SPÉCIALISÉS**

- Mise en place une structure de gestion transparente pour le Fonds de Promotion Culturelle.
- Formation des agents et cadres pour accroître la productivité et l'efficacité des personnels des établissements publics et des services spécialisés au vu de leur rôle dans la gestion et la rentabilité du secteur

# **E. CONSTRUCTION DES MAISONS DE LA CULTURE DANS LES DIFFÉRENTES COMMUNES DE KINSHASA, DANS CHAQUE TERRITOIRE ET CHAQUE VILLE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PDL 145T.**

## **ACTIVITÉS ENVISAGÉES :**

### **1. ÉDUCATION ET SENSIBILISATION**

- Utilisation des maisons de la culture pour organiser des programmes éducatifs et des ateliers.
- Promotion d'accès des communautés locales aux infrastructures culturelles.

### **2. RÉHABILITATION ET CRÉATION DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES**

- Identification et acquisition des sites et terrains pour la construction des maisons de la culture.
- Crédit et installation des maisons de la culture «Ndaku na biso» .

## **F. MISE EN PLACE D'UN PORTAIL NUMÉRIQUE DANS LEQUEL SERA RÉPERTORIÉ UN CALENDRIER DES ÉVÈNEMENTS ANNUELS POUR UNE BONNE VISIBILITÉ DU CONTENU CULTUREL CONGOLAIS**

### **ACTIVITÉS ENVISAGÉES :**

#### **1. PROMOTION ET IMAGE DE MARQUE**

- Promotion de l'utilisation de la plateforme auprès des organisateurs d'événements et du public.

#### **1. 2. DIGITALISATION DES SERVICES**

- Refonte du site internet du ministère avec des fonctionnalités interactives
- Mise en place d'un agenda numérique des événements culturels
- Mise à jour régulièrement le calendrier des événements pour refléter les nouvelles initiatives et activités culturelles.

# **G. IMPLANTATION DES CENTRES CULTURELS CONGOLAIS À L'ÉTRANGER POUR LA PROMOTION ET LA DIPLOMATIE CULTURELLE**

## **ACTIVITÉS ENVISAGÉES :**

### **1. PROMOTION ET IMAGE DE MARQUE**

- Mise en place des campagnes de relations publiques internationales pour promouvoir la culture congolaise à l'international.
- Développement des contenus pédagogiques et engageants pour mettre en avant les initiatives et les succès du secteur culturel congolais.

### **2. DIPLOMATIE CULTURELLE**

- Animation du réseau des attachés culturels dans les ambassades
- Création des partenariats avec des organisations culturelles internationales, des ambassades, des instituts culturels et des ONG.
- Organisation des expositions, des concerts et des festivals à l'étranger pour faire connaître la richesse culturelle du Congo.
- Collaboration et partenariat sur le long terme avec des centres culturels à l'étranger

### **3. RÉHABILITATION ET CRÉATION DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES**

- Identification des emplacements stratégiques dans la diaspora congolaise
- Acquisition, location ou rédynamisation des espaces et sites
- Conception et aménagement des espaces multifonctionnels





**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE, ARTS  
ET PATRIMOINE**